



## COMMUNE DE BLAVOZY

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Christine SIMON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Roland SEUX, Serge ABOULIN.

Excusés :

Christiane PAUZON, ayant donné procuration à Danièle VALLERY.  
Gilles AUDRAS, ayant donné procuration à Franck PAILLON,  
Sabine JOUVHOMME, ayant donné procuration à Valérie GAGNE,  
Denis CLAMENS, ayant donné procuration à Raymonde HABOUZIT.

Secrétaire de séance : Daniele VALLERY

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

15 présents + 4 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

#### **Préambule**

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant chaleureusement l'ensemble des membres du Conseil municipal pour le travail accompli au cours de ce mandat.

Il souligne l'engagement et l'investissement de chacun au service de la commune de Blavozy et rappelle que les projets réalisés n'ont pu aboutir que grâce au travail collectif de l'équipe municipale, des agents communaux et des partenaires de la collectivité.

Il indique que l'action municipale a toujours été guidée par un objectif commun : **servir l'intérêt général et le développement de la commune.**

#### **COMPTE RENDU DES DÉBATS**

##### **1. Approbation du PV du 27 février**

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Madame Danièle VALLERY en qualité de secrétaire de séance

→ Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

##### **2. Approbation CFU**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte financier unique (CFU) constitue un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

Il propose de désigner Monsieur Serge ABOULIN, adjoint aux finances, pour présider la séance lors de la présentation et du vote des CFU.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Serge ABOULIN présente les résultats du CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes (pôle santé, centrales photovoltaïques, lotissements Les Bleuets et Les Rives de la Sumène, CCAS).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve les CFU 2025 à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence de séance.

### **3. Affectation des résultats – Budget principal**

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal, conformément aux résultats constatés dans le Compte financier unique.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- report du déficit d'investissement au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 779 448,48 € ;
- affectation en investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 477 480,51 € ;
- report du solde en fonctionnement au compte 002 – Résultat d'exploitation reporté pour un montant de 730 510,52 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

### **4. Affectation du résultat – Budget annexe Pôle Santé**

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Pôle Santé.

Il est proposé :

- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 811 510,37 € ;
- de reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 – Résultat d'exploitation reporté pour un montant de 10 259,70 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

### **5. Affectation du résultat – Budget annexe Centrales photovoltaïques**

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Centrales photovoltaïques.

Il est proposé :

- de reporter le déficit d'investissement au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 56 247,55 € ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 40 919,61 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

### **6. Affectation du résultat – Budget annexe Lotissement Les Bleuets**

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Les Bleuets.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 – Résultat d'exploitation reporté pour un montant de 19 148,76 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

### **7. Affectation du résultat – Budget annexe Lotissement Les Rives de la Sumène**

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Les Rives de la Sumène.

Il est proposé :

- de reporter le déficit d'investissement au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de 33 807,18 € ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 22 422,50 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

### **8. Affectation du résultat – Budget annexe CCAS**

Le Conseil municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe CCAS.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 – Résultat d'exploitation reporté pour un montant de 3 243,22 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

## **VI. POINTS DIVERS**

### **Organisation des élections municipales**

Le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote est présenté aux membres du conseil municipal. La signalétique nécessaire à l'organisation du scrutin sera installée dans le village afin de faciliter l'information des électeurs (bureau de vote dans le hall du CSC).

### **Vente de brioches solidaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une vente de brioches solidaires sera organisée le 15 mars 2026, en marge du scrutin.

Cette initiative est portée par l'association des Donneurs de Sang de Blavozy au profit de l'association Défi Espoir, afin de soutenir Louna, 13 ans, atteinte d'un cancer.

Les brioches seront proposées avec une participation libre, avec un minimum de 8 €.

Les élus sont invités à relayer l'information afin de soutenir cette action solidaire.

### **Journée caritative au profit de la Ligue contre le cancer**

Monsieur le Maire fait un retour sur la journée caritative organisée le dimanche 8 mars 2026 à Blavozy, au profit de la Ligue contre le cancer.

Organisée par l'association CSL « La Récréation », cette manifestation proposait notamment une course nature de 11 km ainsi que des marches de 7 km et 11 km, ouvertes à tous.

De nombreuses animations étaient également proposées tout au long de la journée : vente de pain et de soupes, buvette, jeux et parcours pour les enfants, démonstration de country et diverses animations.

La manifestation a rencontré un très beau succès, avec environ 400 participants dans une ambiance conviviale.

Elle a permis de récolter environ 3 000 € au profit de la Ligue contre le cancer, dont 427 € apportés par l'association de football.

Le Conseil municipal se félicite de la mobilisation des bénévoles et des associations locales pour la réussite de cette initiative solidaire.

## Mission d'analyse de la taxe foncière – Cabinet Juricia Conseil

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion avait été engagée lors du précédent conseil municipal concernant la possibilité de confier au cabinet Juricia Conseil une mission d'analyse de la taxe foncière supportée par la commune.

Cette mission vise à examiner les impositions actuellement acquittées par la collectivité afin d'identifier d'éventuelles anomalies ou possibilités d'optimisation.

À titre indicatif, la commune acquitte actuellement environ 14 500 € de taxe foncière par an.

Après échanges, les membres du Conseil municipal se déclarent favorables à l'engagement de cette démarche d'analyse.

La formalisation de cette mission et les modalités éventuelles d'intervention du cabinet seront précisées si nécessaire dans un cadre ultérieur.

## Travaux de mise en séparatif des réseaux.

L'adjoint au maire en charge des travaux fait un point sur l'avancement des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement.

Concernant la partie réalisée par l'entreprise SDRTP sur la route centrale, les tranchées ont été rebouchées et les emprises des travaux ont été retraitées. Une couche de roulement doit être réalisée dans les prochains jours.

S'agissant de l'impasse du Pra Long, les interventions seront programmées en fonction des conditions météorologiques.

Enfin, les travaux sur les réseaux réalisés par la SAS Faurie nécessitent encore la réalisation d'essais techniques avant le rebouchage définitif des tranchées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance  
Danièle VALLERY



Fait et délibéré le 10/03/2026  
Pour extrait certifié conforme